REPBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Marnay -86160-

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 03 avril

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Date de la convocation : le 27 mars

Étaient présents : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François - PATRIER Loïc - Jessy RENNER - RICHARD Benoit - DAVID Yohann - GIRAUD Guillaume - PROT Marc - CARON Jérôme - BRUNET Pascal - COLLARD Charlène

Absents excusés :

Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Marie LAVENAC

Autorisation générale et permanente de poursuite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 1617-24,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,
Considérant que l'article R 1617-24 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 pose pour principe que l'ordonnateur peut autoriser l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, de façon permanente ou temporaire,
Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,
M. le Maire propose de valider cette autorisation
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la validation de l'autorisation permanente de poursuites par le comptable du Trésor.

REPBLIQUE FRANÇAISE

Approbation des comptes de gestion 2024 dressés par le comptable public

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. CHAPLAIN, Maire :

- Après s'être présenté les budgets primitifs de l'année 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- A l'unanimité approuve en conséquence les comptes de gestion tels qu'ils sont présentés (compte de gestion principal Mairie et Commerce)

Compte administratif 2024 du budget principal

Section de fonctionnement :

- Recettes 662 806.54
- Dépenses..... 490 918.09
- Résultat exercice..... 171 888.45
- Report 828 422.87
- ***Résultat de fonctionnement 1 000 311.32***

Section investissement :

- Recettes..... 307 593.53
- Dépenses..... 295 145.62
- résultat de l'exercice..... 12 447.91
- RAR 2024 ..... - 595 962.00

Hors de la présence de M. Chaplain Christian, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général 2024.

REPBLIQUE FRANÇAISE

Affectation des résultats 2024 dans le budget de la commune 2025

Le compte administratif 2024 présente un excédent de fonctionnement de ***1 000 311.32*** **€,** et un déficit d'investissement de ***583 514.09*** **€, il est donc proposé :**

- **d'affecter au compte 1068** ***583 514.09 euros***

- de reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour le montant de ***416 797.23*** euros

- de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour le montant de ***12 447.91*** euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat 2024 au budget primitif 2025 de la commune

Compte administratif 2024 du budget commerce

Section de fonctionnement :

- Recettes 18 380.00
- Dépenses..... 18 049.40
- Résultat exercice..... 330.60

Section investissement :

- Recettes..... 13 182.28
- Dépenses..... 16 337.00
- résultat de l'exercice..... - 3 154.72

Hors de la présence de M. Chaplain Christian, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget commerce 2024.

Affectation des résultats 2024 dans le budget commerce 2025

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **330.60 €,** et un déficit d'investissement de **3 154.72 €,** il est donc proposé :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 330.60 **€** au compte 1068 (recette d'investissement)
- de reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour le montant de **3 154.72 (dépense d'investissement)**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat 2024 au budget primitif 2025 du commerce

REPBLIQUE FRANÇAISE

Vote du taux des taxes communales 2025

TAXES	Taux 2025
foncier bâti	28.26
foncier non bâti	32.38
Taxe Habitation secondaire	16.88

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances

Vote des subventions 2025 aux associations

ASSOCIATIONS	2025
ACCA	450,00
A P E	600,00
FOIRE PRODUITS TERROIR	500,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	550.00
AMICALE POMPIERS GENCAY	80,00
AMICALE POMPIERS VIVONNE	80,00
AGE D'OR	600,00
SOUVENIR FRANÇAIS	150.00
CLUB DE TENNIS	150.00
GARDON VIVONNOIS	100,00
ASSOCIATION FSL 86	45,00
MOTO CLUB MARNAY	150.00
RESTOS DU CŒUR	200,00
SECOURS CATHOLIQUE	200,00
BANQUE ALIMENTAIRE	60,00
BIEN ETRE ET TRADITION	200.00
TOTAL	**4 115.00**

Budget principal 2025 de la commune

Présentation par chapitre et opération

Investissement :
- Dépenses : 827 962.00
- Recettes : 827 962.00

Fonctionnement
- Dépenses : 992 098.23
- Recettes : 992 098.23

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune

Budget Primitif du commerce 2025

Présentation par chapitre

Investissement

- Dépenses : 33 265.32
- Recettes : 33 265.32

Fonctionnement

- Dépenses : 37 934.72
- Recettes : 37 934.72

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2025 du commerce.

Questions diverses :

- Travaux liaison douce : Canivaux début des 4 ponts, futur parking la buse a été changée, sortie habillée avec des rochers pour la cacher
- Repas des anciens : changement du menu
- Installation de la fibre à la mairie et école+ suppréssion de la ligne à l'atelier
- Intramuros : mettre à jour les associations, commercants, etc.
- PLUI : ababndon du bureau d'études, AT 86 reprend le dossier et le finalise

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance se termine à 21h09.

Secrétaire de séance Maire